

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****De la séance ordinaire du****32e séance**

de la législature

2011 - 2016

Jeudi 10 décembre 2015

En la Salle polyvalente de Prazqueron, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	Mme Claudia PERRIN , Présidente
Sont présents	:	49 Conseillères et Conseillers sur 54
Excusés	:	MM. CHOU Erik FAYET Jean-Jacques NICOD Gabriel ROTA Daniel SKORY Fabio
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

En raison du traditionnel repas de fin d'année qui suit la séance de décembre, les membres du Conseil communal sont convoqués à 19.00 h. à la Salle polyvalente de Prazqueron où se déroulera l'agape.

Mme la Présidente Claudia PERRIN souhaite la bienvenue à l'assemblée pour cette 8e séance de l'année. Elle salue également **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Daniel CROT, Denis FAVRE** et **Luigi MANCINI**, le fidèle public et M. Jean-Marie CORNU, huissier du Conseil.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par lettre datée du 25 novembre 2015.

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 49 conseillères et conseillers sur 54 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Ordre du jour

Objet de la convocation du 25 novembre 2015, il n'appelle ni remarque, ni modification. Il est considéré comme adopté tel que ci-dessous :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2015

4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 67 / 2015 Budget 2016
7. Préavis municipal No 69 / 2015 Crédit d'étude – Remplacement des services (canalisations EC/EU et électricité) et aménagements routiers sur le chemin du Village
8. Motions, interpellations, postulats
9. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
10. Propositions individuelles et divers

3. Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2015

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée. Il ne suscite aucune intervention et peut être soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : le procès-verbal est adopté à une large majorité (3 abstentions).

4. Communications du Bureau (en annexe)

Mme la Présidente Claudia PERRIN en donne lecture.

5. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

6. Préavis municipal No 67 / 2015 Budget 2016

Après avoir invité **M. le Président-rapporteur de la Commission des finances Daniel DUPASQUIER** à prendre place au pupitre pour la lecture de son rapport, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** explique que nous passerons en revue d'abord les pages jaunes, puis les pages blanches dicastère après dicastère. Le rapport de la Commission des finances sera lu secteur par secteur suivi d'une discussion dans l'assemblée.

PAGES JAUNES (1 à 14)

La Commission des finances conclut le chapitre y relatif comme suit :

« Le budget 2016 est pénalisé par la diminution significative des recettes du Service électrique et des perspectives peu favorables au niveau de la perception des impôts. La Municipalité n'a pas pu ou pas su adapter les charges budgétaires à la diminution des recettes.

Nous relevons que les hausses récentes des impôts, le relèvement des taxes, ainsi que le nouveau système de péréquation nettement plus favorable, n'ont pas permis de combler, même temporairement, les déficits de notre commune qui s'inscrit au budget 2016 à CHF 755'000.

La situation est préoccupante et nous engageons une nouvelle fois notre Municipalité à prendre les décisions qui s'imposent en vue de combler les déficits structurels et permanents de notre commune ».

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée.

PAGES BLANCHES (15 à 80)

En préambule, la Commission des finances rappelle, dans son rapport, les objectifs appliqués par notre Municipalité dans l'élaboration de son budget :

- *Compression maximale des charges et estimation objective des revenus ;*
- *Distinguer les dépenses considérées comme indispensables ou essentielles pour atteindre les objectifs, des dépenses souhaitables pour améliorer les prestations et le service public ou le rendement du personnel.*

M. le rapporteur poursuit la lecture de son rapport dicastère par dicastère. La discussion est ouverte après chacun d'entre eux.

1. Administration générale (pages 16 à 25)

Diminution des charges nettes de CHF 38'100

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée.

2. Finances (pages 26 à 29)

Ce dicastère présente des recettes nettes de CHF 7'854'500 (- 19'400)

DISCUSSION

M. le Conseiller Henri PISANI se réfère au compte 210.4020 Impôt foncier et à l'appréciation de la Commission des finances : *« Cet impôt est calculé à hauteur de 1 o/oo de l'estimation fiscale des immeubles. Nous constatons que la Municipalité n'a toujours pas tenu compte dans ses prévisions de la nouvelle estimation fiscale des immeubles de la Migros...qui ne serait toujours pas fixée ».* Il demande un complément d'information à ce propos.

M. le Municipal Denis FAVRE répond : *« Effectivement, nous nous sommes rencontrés avec la Commission foncière cet automne. Nous avons enfin pu faire une estimation puisqu'il nous manquait auparavant des éléments pour le faire. Nous sommes donc maintenant en possession des chiffres que nous avons envoyés à la Migros. Nous sommes actuellement en attente de ces éléments sachant que l'on avait suspendu la facturation afin de garantir l'exactitude de la facturation définitive ».*

M. le Conseiller Henri PISANI remercie de ces précisions. Il espère que nous nous retrouver dans le cas où nous ne pourrions pas rétroagir comme nous avons été déboutés au tribunal. On s'est donc bien gardé la possibilité d'enregistrer rétroactivement la fameuse estimation car, la dernière fois, par des manœuvres qu'il avait à ce moment-là qualifiées de dilatoires, on a reporté dans le temps le fait qu'on taxe et, ensuite, on a été débouté au tribunal administratif. Il est conscient que cette fois tout est sous contrôle.

M. le Municipal Denis FAVRE tient à préciser que, la dernière fois, il y avait une grande différence car on changeait de propriétaire, ce qui a aussi eu un impact sur les conditions d'alors. Au moment où les chiffres seront admis par Migros, on pourra facturer rétroactivement.

3. **Domaines et bâtiments (pages 30 à 37)**
Augmentation des charges nettes de CHF 40'600
4. **Travaux (pages 38 à 49)**
Augmentation des charges nettes de CHF 18'600
5. **Instruction publique et cultes (pages 50 à 59)**
Diminution des charges nettes de CHF 50'400
6. **Police (pages 60 à 65)**
Diminution des charges nettes de CHF 23'700
7. **Sécurité sociale (pages 66 à 68)**
Augmentation des charges nettes de CHF 58'500
8. **Services Industriels (pages 69 à 73)**

DISCUSSION

Ces 6 points ne suscitent pas la discussion.

PAGES BLEUES 82 à 90 – TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

Pour rappel, ces pages ne donnent pas lieu à un vote mais sont là à titre d'information. Tous les investissements se verront acceptés ou refusés par voie de préavis.

La Commission des finances commente : « *La Municipalité a prévu des investissements en 2016 pour CHF 6.3 millions. Les principaux sont les suivants : réaménagement des Ecopoints existants, remplacement de conduites et le détournement des eaux (Marais) ».*

PAGE ROSE 91 – MOUVEMENT SUPPUTE DES EMPRUNTS A LONG TERME

La Commission des finances relève que le total des emprunts devrait passer de CHF 17'000'000 au 1^{er} janvier 2016 à CHF 19'000'000 au 31 décembre 2016. Au cours de la présente législature, nos emprunts bancaires auront passé de CHF 9'000'000 à CHF 19'000'000.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit les conclusions et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 67 / 2015** adopté en séance de Municipalité du 2 novembre 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

d'approuver le budget ordinaire de la Commune pour 2016 présentant un excédent de charges de **CHF 755'000.**

VOTE : le préavis est adopté à une large majorité (1 abstention).

M. le Municipal Denis FAVRE remercie de la confiance témoignée. Il assure que la Municipalité, dans sa composition actuelle, sera très attentive de ne dépenser que ce qui sera nécessaire durant les 6 prochains mois. Il souhaite que la prochaine Municipalité continue dans cette voie et qu'avec de nouvelles personnes, il sera peut-être possible de trouver d'autres pistes d'économies.

7. Préavis municipal No 68 / 2015 Crédit d'étude – Remplacement des services (canalisations EC/EU et électricité) et aménagements routiers sur le chemin du Village

Le président-rapporteur de la Commission technique, **M. le Conseiller Laurent CORTHESEY** lit son rapport. Les commissaires acceptent les conclusions telles que présentées à l'unanimité.

Le rapport de la Commission des finances est lu par son auteur **M. le Conseiller Marc DUBACH**. Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité des commissaires.

DISCUSSION

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE tient d'abord à soutenir pleinement les déclarations de la Commission technique qui cite les mesures à prendre afin de protéger au maximum les habitants de la zone concernée des nuisances provoquées par ce chantier.

Pour ce qui est du côté aménagements routiers du préavis, il désire insister sur la nécessité de bien y réfléchir afin d'avoir un chemin du Village agréable, tout en sachant que cela a un coût. Il cite l'exemple de Vers-chez-Blancs où une zone 30 est aménagée, des emplacements surbaissés sont installés avec des bancs, vraiment un endroit accueillant et sympathique.

Il ajoute qu'il verrait bien, lors de l'établissement du préavis pour le crédit d'ouvrage, que deux préavis distincts soient présentés, soit un pour les canalisations et l'autre pour les aménagements routiers. A cet égard, il propose d'associer à la Commission technique 2 ou 3 membres de la Commission d'urbanisme comme cela a été fait judicieusement pour le crédit d'étude.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER approuve les remarques de son préopinant et relève que la Municipalité s'est déjà préoccupée du côté urbanistique de l'objet, preuve en sont les CHF 10'000 prévus dans le présent préavis pour l'urbaniste. De plus, une séance aura lieu avec la Commission d'urbanisme dans le prolongement des visites qu'elle a déjà faites il y a quelque temps, notamment à Assens et Reverolle. Elle sera impliquée dans la préparation de ce préavis. Quant à la proposition de présenter 2 préavis, ce n'est pas une mauvaise idée mais les choses sont quand même liées dans le sens où on ne pourrait pas, le cas échéant, ne voter que l'un ou l'autre des objets. Si par exemple on refuse les aménagements routiers, il faut quand même reboucher la route ! Dans tous les cas les observations de M. le Conseiller sont notées.

M. le Municipal Luigi MANCINI revient sur la proposition de la Commission technique invitant à installer un éclairage public au sentier du Rosset qui sera le lien piétonnier idoine entre le bas du village et les écoles pendant les travaux à la partie supérieur du chemin du Village. Dans la Loi sur les services électriques se trouve un article qui dit que le distributeur peut couper l'électricité en tout temps sans avis aux consommateurs. Il est clair que nous allons faire attention aux commerçants et autres habitants. Il rappelle que le Conseil a voté, il y a quelques mois, le remplacement des cabines des sous-stations électriques et que le courant a été coupé au maximum durant 2 heures et cela a été fait en pleine nuit. Les

dispositions nécessaires sont donc prises. L'observation est juste mais c'est une préoccupation permanente pour la Municipalité.

La phrase suivante du préavis interpelle **M. le Conseiller François MORIER** : « Il faut relever le fait que le tracé des canalisations par les chemins Verne/Biolles/Orio est de 640 mètres, alors que le tracé par le chemin du Village a une longueur de 420 mètres ». Il observe qu'on ambitionne donc de faire un tracé plus court afin de faire quelques économies, mais lorsque l'on fait l'addition des montants, on ne voit pas, pour le moment, ce que l'on gagne.

M. le Municipal Denis FAVRE explique qu'il y a 3 mesures dans le PGEE et que l'on ne peut pas prendre l'une ou l'autre. C'est une partie de ces montants qui sont pris pour les travaux. Il y a en fait quand même 1/3 de moins de longueur en terme canalisations Eaux Claires/Eaux Usées. Cela provoquera donc un impact sur le prix. Les premières mesures qui ont été prises ont été de vérifier si les conduites au Cousson ne doivent pas être refaites. On a pu voir avec des caméras qu'elles sont en bon état. Il y a seulement un ou deux endroits où des racines sont apparues qui nécessitent juste quelques travaux de minime importance. Par contre, le fait de passer sous le chemin du Village va effectivement provoquer des gros travaux mais il y aura une économie dans ce sens-là, cela est certain. Les mesures du PGEE qui ont été faites il y a 2 ou 3 ans donnent des évaluations assez larges. Il est clair qu'il y en a 3 qui sont concernées mais cela ne veut pas dire qu'il faut les additionner les 3.

M. le Municipal insiste encore sur le fait que tout sera mis en œuvre afin de gêner le moins possible les usagers et habitants lors des travaux.

Plus personne ne désirant s'exprimer, Mme la Présidente relit les conclusions du préavis et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 68 / 2015 adopté en séance de Municipalité du 2 novembre 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accorder un crédit de **CHF 160'000.-** TTC pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec le remplacement des services (canalisations EC/EU et électricité) et aménagements routiers sur le chemin du Village ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3316 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

VOTE : les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER remercie de la confiance et assure qu'il sera fait au mieux. Si tout va bien, la Municipalité présentera le crédit d'ouvrage au début juin prochain.

8. Motions, interpellations, postulats

Personne ne désire exercer son droit d'initiative.

9. Informations des Commissions permanentes au Conseil Communal

Président de la Commission d'urbanisme, **M. le Conseiller Lothar HELM** annonce que la Municipalité a invité la Commission le 30 novembre pour une présentation du projet PPA Le Bri essentiellement par la société Implemia qui est en train de s'occuper de ces terrains. Les informations reçues ont été ensuite révélées à la population dans la salle polyvalente de Prazqueron le 8 décembre.

10. Propositions individuelles et divers

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR interpelle la Municipalité au sujet d'un projet de modification de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants) qui est en consultation jusqu'à fin janvier 2016. Si le projet est accepté tel que présenté et entre possiblement en vigueur en 2017 déjà, il aura certainement un impact important sur les finances communales. En effet, les communes devront, dans un délai de 3 ans, mettre en œuvre un socle minimal de prestations pour assurer l'accueil parascolaire des élèves entre 4 et 15 ans.

L'intervenante cite un extrait d'un communiqué de presse de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, responsable du DIRH (Département des Infrastructures et Ressources Humaines) : « ... Concrètement, les communes devront organiser au minimum un accueil à midi, avec repas, pour tous les enfants de 4 à 15 ans. Pour les élèves de 4 à 12 ans fréquentant les classes primaires 1P à 8P, leur prise en charge devra être également prévue après les cours l'après-midi et le mercredi après-midi. Les plus petits de 4 à 8 ans (classes 1P à 4P) devront en outre pouvoir bénéficier d'un accueil avant le début des cours le matin et lors des demi-journées sans école. Comme aujourd'hui, le recours à l'offre parascolaire restera facultatif ».

La participation de l'Etat va augmenter mais sans précision du montant alloué annuellement, tandis que les communes devront, dans le délai précité de 3 ans, se mettre en conformité selon la loi.

Par conséquent, Mme la Conseillère demande si la Municipalité a pris part à cette consultation et si elle va émettre un préavis négatif quant aux mesures imposées qui sont trop contraignantes et vont péjorer encore davantage les finances communales.

Mme la Municipale Christine CANU rappelle d'abord que c'est le peuple qui a voté cet article 63a de la Constitution vaudoise en 2009 pour l'accueil des enfants et des jeunes. Concernant l'accueil à midi en réfectoires, il apparaît, selon ce qu'on entend, que ce soit les communes qui en seront responsables. Pour le délai annoncé, il semblerait que l'on se dirige vers un laps de temps un peu plus éloigné, soit 5 ans. Il y a aussi la problématique des AMF (Accueillantes en Milieu Familial). Il s'avérerait que ces modifications de la LAJE permettraient d'accepter des AMF indépendantes, ce qui signifie qu'elles pourraient facturer le prix qu'elles veulent mais qui seraient contrôlées par les coordinatrices. A cet égard, de nombreuses communes et l'AJENOL (Accueil de Jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois) de se prononcent contre cet aspect des choses.

Il est évident que tout cela va avoir des répercussions financières mais il ne faut pas oublier que les femmes sont obligées de travailler car la vie est chère et qu'il est aussi normal qu'une femme qui a une formation puisse continuer à exercer et participer à la société de cette manière-là.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER, qui est au comité de l'UCV (Union des Communes Vaudoises), affirme que l'on ne parle que de ça depuis 2 ou 3 ans déjà. C'est un projet du Conseil d'Etat qui va passer devant le Grand Conseil, ce qui signifie que rien n'est encore définitif. Il y a effectivement certains points qui sont contestés, notamment, comme déjà dit, le délai pour les communes pour se mettre en conformité. L'UCV demande que ce soit 5 ans. Une séance d'information pour toutes les communes a eu lieu à Yverdon. Notre Municipalité y était. Suite à cette rencontre, l'UCV a émis un avis relatant les inquiétudes de très nombreuses communes.

Il est clair que tout cela aura un coût. Le Conseil d'Etat ne désire pas augmenter la part du Canton à ces

APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire), alors que l'UCV souhaite que ce soit le cas. Deux motions ont été déposées au Grand Conseil pour demander à ce que la part du Canton soit augmentée. Il s'agit bien d'un sujet brûlant. L'extrait du communiqué qui a été lu est la position du Conseil d'Etat et on espère bien que le Grand Conseil se prononcera pour une participation plus importante du Canton. Mais ce sera difficile !

M. le Syndic ajoute encore que la prise en charge des enfants le mercredi après-midi est aussi contestée. On verra ce que cela va donner au final. On parle bien de 2 à 3 points d'impôt s'il faut assurer toutes les structures et prestations évoquées. Il précise que, par contre, ce ne sera plus le Canton qui fixera les qualifications du personnel qui sera employé dans les différentes structures. Ce sera un important sujet pour les futurs Conseillers et Municipaux durant les prochaines années. Il y aura lieu d'aménager tout cela. Une première idée, qui a déjà été annoncée à la Commission des finances et qui sera soumise au Conseil, est d'organiser quelque chose au Brit, ce terrain étant à égale distance entre les deux groupes scolaires. Des discussions ont aussi eu lieu avec d'autres communes, notamment Cheseaux, mais tout ça doit être encore examiné, affiné et chiffré.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR insiste sur le fait que le délai de 3 ans est inscrit dans le projet de loi. Il faudra donc que le Grand Conseil défende fermement les 5 ans s'il veut le modifier. Personnellement, elle est tout à fait favorable à l'accueil parascolaire. Par contre, ce qui la dérange dans ce projet, c'est que l'on impose cette loi aux communes. Elle désire connaître la position de la Municipalité. Est-ce qu'elle accepte ce projet tel que présenté ? Si c'est le cas, il est évident que l'on devra avoir des APEMS en continu sur la Commune, qu'il faudra faire des investissements et engager du personnel. La loi existe déjà et permet de mettre en place des réseaux d'accueil. Elle trouve que ce serait bien de laisser une marge de manœuvre aux communes et non pas de leur imposer au minimum 3 accueils par jour.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER rappelle à son tour que c'est le peuple vaudois qui a fixé ce principe dans la Constitution cantonale. Il y est aussi indiqué que ce sont les Communes qui dirigent mais en collaboration avec le Canton. C'est le Grand Conseil qui va décider. Notre Commune s'associe pleinement avec l'avis qui sera exprimé d'aller dans le sens d'une souplesse donnée aux communes. Il est aussi question de créer un organisme qui va fixer les exigences pour le personnel afin d'éviter qu'il y ait des exagérations.

Le Grand Conseil est le maître du projet. Plus d'un tiers de ses membres sont des syndics et des municipaux qui vont certainement se battre pour défendre l'avis des communes. Du reste, une réunion de ces députés a eu lieu pour les briefer et leur expliquer comment les communes voient les choses. On a bon espoir.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE s'exprime au sujet de la déchetterie. Tout d'abord, il n'a aucune remarque négative à faire au sujet du personnel. Bien au contraire, il est serviable, patient et sympathique. Il lui tire son chapeau pour tout le travail effectué. Par contre, il trouve que le système de dépose devient toujours plus compliqué. Il faut trier ceci et cela, le déposer ici et là-bas, etc. Il craint qu'à la longue, les gens en aient marre et que, plutôt que d'aller à la déchetterie, se débarrassent dans la forêt ou autres.

M. le Municipal Denis FAVRE répond : « Effectivement, c'est un souci permanent. Nos collaborateurs, vous le relevez très justement, sont des plus corrects. Ils essaient d'informer au mieux.

Par contre, j'aimerais vous citer deux chiffres qui peuvent interpeller. Lorsqu'on met des déchets dans le sac taxé, Valorsa nous ristourne CHF 350.- à la tonne. Quand on met les déchets qui devraient être dans les sacs, en particulier le plastique, avec les déchets de voirie ou à la déchetterie, cela nous coûte CHF 333.-. Cela signifie que ce que l'on met au mauvais endroit, bien que l'on trie, nous coûte au lieu de nous rapporter. Vous comprendrez que la différence d'environ CHF 700.- est là. Comme nous venons de le voir, nos finances ne sont pas au beau fixe, on ne peut donc pas se permettre de laisser les choses aller trop loin.

Notre personnel suit des cours à Valorsa sur la façon de traiter les déchets. Il y a aussi une question de bons sens de part et d'autre. On peut encore discuter de longues soirées de ce sujet avant de trouver la solution. Je peux vous garantir qu'en tout cas on essaie de faire au mieux pour avoir, au niveau budgétaire, les meilleurs résultats ».

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR aimerait savoir si le montant de CHF 6'000.- paraissant

dans le compte 153.31.62 concerne bien Mobility et, si c'est le cas, peut-on avoir quelques explications ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER confirme que ce montant correspond à la moitié de ce qui pourrait être demandé à la Commune. On va certainement encaisser quelque chose mais on a quand même prévu cette somme préventivement.

La Municipalité attendait que le budget ait passé devant le Conseil pour prendre contact avec Mobility. Cela sera fait dès demain. La voiture sera certainement là dès mars. Les exemples positifs de Bourg-en-Lavaux, Cossonay et Penthaz sont cités avec la mention que l'expérience évolue favorablement.

M. le Syndic indique encore que le projet de Pré-Jaquet prévoit une voiture Mobility, peut-être même deux. On parle aussi de voitures électriques. Dans le préavis il y aura certainement deux emplacements pressentis pour des véhicules Mobility. On voit que l'intérêt pour ces voitures augmente sensiblement, d'autant plus dans un quartier situé près de la gare.

M. le Municipal Luigi MANCINI donne deux informations concernant Prazqueron :

1. Suite à une remarque du BPA (Bureau de Prévention des Accidents), à la demande d'un conseiller communal, ainsi qu'après la journée du repas des aînés, la Municipalité, sous présentation d'un devis, va installer deux mains-courantes sur les escaliers d'accès au parking, avec un éclairage.
2. Concernant la réservation de la salle polyvalente, suite à un pointage, il a constaté que lorsque la salle est louée, il y a environ 5 véhicules qui sont parqués en permanence sur l'esplanade, alors que c'est interdit. Dans un clin d'œil, il annonce que cela peut rapporter CHF 35'000 en contravention. Des dispositions seront prises puisqu'il y a une interdiction de stationner. Lors du marché de Noël, il a compté 14 véhicules. Stationner momentanément sur l'esplanade pour décharger du matériel est autorisé, mais après il y a assez de places de parc à disposition.

A propos de stationnement, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** demande d'intervenir au Taulard où tous les soirs il y a les mêmes 3 voitures qui sont parquées hors des cases. Merci de passer régulièrement !

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** désire remercier chacun et chacune de son engagement et de la qualité des débats qui sont empreints de respect. Elle en est très reconnaissante. Elle souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2016. Elle invite l'assemblée à passer à table pour déguster une délicieuse fondue vigneronne. (Applaudissements)

La séance est close à 20.40 h.

Adopté en séance du

La Présidente

Claudia PERRIN

La secrétaire

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015

Communications du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN

- A l'issue de la séance du Conseil communal du 19 novembre dernier, M. Jean-Claude Arnaud m'a remis en mains propres une copie de lettre adressée le 5 novembre 2015 à l'Entente Indépendante de Romanel. Je vous en donne lecture :

« Monsieur,

Je vous présente ma démission de l'Entente de Romanel pour la fin de l'année 2015. Donc au 31 décembre 2015.

Je vous informe que je ne me représenterai pas aux élections en 2016 pour le Conseil communal.

Je vous adresse mes sincères salutations et mes encouragements pour l'avenir de votre groupe pour la commune de Romanel. »

- Les prochaines élections communales approchent à grands pas puisqu'elles auront lieu le dimanche 28 février 2016, soit le week-end correspondant à la fin des relâches scolaires. Ce dimanche fera également l'objet de quatre votations fédérales !

Au vu de l'important travail que généreront ces différents scrutins, je prie chacune et chacun de bien vouloir réserver ce dimanche, non sans insister sur le fait que la présence du plus grand nombre est impérative pour assurer ces dépouillements de manière optimale. Une liste d'inscription circulera durant cette séance.

- Toujours au sujet des élections communales, je vous communique les deux dates suivantes que vous pouvez d'ores et déjà agender :
 1. La soirée du mardi 9 février 2016 à Prazqueron pour la présentation des candidates et candidats au Conseil communal et à la Municipalité ;
 2. Le mercredi 29 juin 2016 dès 16h45 pour l'assermentation des nouvelles autorités communales. Un courrier qui comprendra le programme de cette manifestation sera adressé en temps opportun à chaque personne élue pour la nouvelle législature 2016-2021.
- Enfin, je vous informe que la séance du Conseil communal initialement prévue le 21 janvier 2016 est annulée. La prochaine séance aura donc lieu le jeudi 11 février 2016 à la Villageoise.

J'en ai terminé avec les communications du bureau.

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

- Lors de la dernière séance du Conseil communal, je vous avais annoncé le départ de nos deux apprentis engagés en août dernier. Entretemps, la Municipalité a engagé dès le 1^{er} décembre 2015, pour le poste d'apprenti employé de commerce, Monsieur Pierrick Hassler, habitant notre commune, pour lui permettre de terminer sa 3^{ème} année d'apprentissage jusqu'au 31 juillet 2016, cela suite à une rupture de contrat avec son ancien employeur.
- Par courrier du 30 novembre dernier, la Fiduciaire Hervest SA nous informe qu'elle n'a, lors d'un contrôle surprise des valeurs au bilan et des mouvements, constaté aucune erreur ou anomalie et nous confirme une nouvelle fois la bonne tenue générale des comptes. Un grand merci à la boursière communale.
- La Cheffe du Département du territoire et de l'environnement a approuvé, en date du 19 novembre, la Concession pour l'alimentation en eau octroyée par la Commune de Romanel-sur-Lausanne à la Commune de Lausanne. La publication de cette décision d'approbation a eu lieu dans la FAO du 27 novembre ouvrant le délai référendaire de 10 jours et le délai de requête à la Cour constitutionnelle de 20 jours. Vous l'aurez aussi lu dans la presse, le Conseil communal de Lausanne vient d'approuver à l'unanimité l'alimentation en eau de notre commune par Lausanne.

- Je termine avec des nouvelles au sujet des prochaines élections communales :

La Municipalité, après consultation du Préfet, a pris la décision de transmettre gratuitement aux trois groupes constitués, l'Entente indépendante, le PLR et le Parti socialiste en formation, la liste des personnes inscrites au Registre des électeurs de la commune, soit 2'419 personnes suisses et étrangères ayant le droit de vote pour les élections communales.

Selon les indications reçues, les données personnelles qui peuvent être transmises sont les suivantes : prénom, nom, adresse, année de naissance et sexe. La Municipalité a précisé que ces adresses ne peuvent être utilisées que dans le cadre des prochaines élections communales (Conseil communal et Municipalité) pour contacter les électeurs, soit pour une inscription sur la liste déposée par ces groupes et pour les inciter à voter pour leur liste. Aucun autre usage n'est autorisé.

- Lors d'une réunion avec les Présidents des 3 groupements précités, la Présidente et la Secrétaire du Conseil communal et la Municipalité, il a été décidé d'organiser une séance commune de présentation des candidats au Conseil communal et à la Municipalité en date du **mardi 9 février 2016 à 20h00 à la Salle polyvalente de Prazqueron**. Un tous-ménages d'invitation sera adressé à la population dans la semaine du 25 janvier, soit juste avant la réception par les électeurs des documents pour cette élection. Une nouvelle rencontre avec les mêmes participants sera organisée aussi pour préparer cette séance d'information commune.
- Vous trouvez ici sur la table le planning des séances du Conseil communal pour l'année 2016, avec les précisions suivantes :
 - Pour le 1^{er} semestre 2016 (qui fait encore partie de la présente législature) la séance du Conseil communal initialement prévue le 21 janvier 2016 est supprimée.
 - Par contre, une séance supplémentaire est programmée pour le jeudi 2 juin 2016, cela aussi pour éviter de surcharger la dernière séance de la législature qui aura lieu le 23 juin 2016.
 - La cérémonie d'assermentation des élus pour la législature 2016 – 2021 a été fixée par le Préfet au mercredi 29 juin à 17h00.
 - Les dates des séances du Conseil communal pour le 2^{ème} semestre 2016 ont été également fixées. Elles devront encore être confirmées par le Bureau désigné lors de la cérémonie d'assermentation.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.